



QUESTION ORALE
N°QO-007

Auteur(s) : *Warda Souihi*

Cosignataire(s) :

Date : 17/09/2024

Thématique : Affaires consulaires

Titre : Dématérialisation du renouvellement des passeports : suivi de l'expérimentation et perspectives concrètes

Lors de la 42^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger, il a été indiqué que l'expérimentation du renouvellement des passeports sans comparution, initialement prévue du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 au Canada et au Portugal, serait prolongée pour deux ans et étendue à de nouveaux pays, à préciser ultérieurement. Le bilan communiqué a été très positif : 2 328 demandes enregistrées, dont 1 270 à Montréal, avec 88 % des usagers prêts à réitérer la démarche, saluant à la fois la simplification administrative et la sécurité de la procédure.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'attente des Français établis hors de France, en particulier en Amérique du Nord où l'accès aux services consulaires demeure contraignant, je souhaite obtenir des précisions :

1. Quel est, à ce jour, le statut exact de cette expérimentation ?
2. Quel est le calendrier prévu pour son extension et surtout quels sont les pays concernés, la liste ayant été annoncée comme devant être précisée ?
3. Enfin, quelle est la date de fin envisagée de l'expérimentation, une expérimentation n'ayant pas vocation à être prolongée indéfiniment ? Le bilan extrêmement positif présenté lors de la 42^e session de l'AFE invite en effet à envisager une bascule vers un dispositif pérenne, afin de donner de la visibilité et de la stabilité aux usagers.

ORIGINE DE LA REPONSE : ADF

REPONSE :

Une expérimentation du renouvellement des passeports sans comparution a débuté le 1^{er} mars 2024 au Portugal et au Canada (dans les consulats généraux à Moncton, Montréal, Toronto et Vancouver, ainsi qu'à la section consulaire de l'Ambassade à Lisbonne), pour les Français majeurs inscrits au Registre des Français établis à l'étranger. Cette expérimentation, qui a pris fin le 28 février 2025, visait



à permettre aux usagers de renouveler leur passeport sans déplacement auprès de services consulaires parfois éloignés de leur domicile, et donc sans nouvelle prise d'empreintes digitales (raison pour laquelle cette procédure est réservée aux seuls renouvellements de passeports). Les retours des usagers sur cette mesure de simplification administrative ont été dans l'ensemble très positifs, avec toutefois un souhait d'amélioration du parcours usagers.

Au regard de l'investissement réalisé, du service réel rendu aux usagers et de leur niveau de satisfaction, de l'impact positif de l'expérimentation pour la perception du service public et de l'absence de cas de fraude constatée à ce jour, un rapport d'évaluation a proposé de reconduire l'expérimentation au-delà du 28 février 2025 pour une durée de 2 ans, en l'étendant à d'autres pays. Ce rapport a également recommandé des améliorations à apporter en termes de parcours usager, de sécurisation des échanges et d'organisation.

Conformément à cette recommandation, le cabinet du Premier ministre, à l'issue d'une réunion interministérielle, a décidé la reprise de l'expérimentation au Canada et au Portugal et son élargissement à deux autres pays (Australie et Espagne) d'ici la fin 2025. A cet effet, un projet de décret a été soumis à la CNIL, qui a rendu début septembre 2025 un avis favorable, tout en soulignant que cette reconduction devra permettre d'évaluer les effets réels en termes de fraude et l'efficacité des mesures prises pour y pallier. Ce projet de décret doit à présent être soumis à l'examen du Conseil d'Etat.